

Nombre de  
membres en  
exercice

**95**

Présents et  
représentés

**91**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY**

### **SEANCE du 30 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un  
Le trente du mois de septembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt quatre septembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle du Météore - 27 route de Frangy à Meythet en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

#### Délibération

Date  
d'affichage

7 OCT. 2021

Déposée en  
Préfecture le

6 OCT. 2021

#### Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

#### Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Michel BEAL à Catherine BOUVIER, Stéphane BOUCLIER à Christian ANSELME, Sandrine DALL'AGLIO à Magali MUGNIER, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Bilel BOUCHETIBAT, Fabien GERY à Samuel DIXNEUF, Xavier OSTERNAUD à Aurélien MODURIER, Gérard PASTOR à Elisabeth EMONET, Yannis SAUTY à Christian PETIT, Jean-Louis TOÉ à Odile CERIATI-MAURIS

#### Etaient excusé(e)s

Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Chantale FARMER, Antoine de MENTHON

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

## OBJET

### **APPROBATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DU RÈGLEMENT D'EXPLOITATION ET DU RÈGLEMENT PROXIBUS SIBRA**

*François ASTORG, rapporteur*

Le présent rapport concerne la mise à jour, pour l'année 2021-2022, des documents définissant les conditions de vente et d'exploitation des services SIBRA.

Les **Conditions générales de vente SIBRA** sont modifiées comme suit :

1) Les oblitérateurs qui équipaient les bus ont été déposés le 31 mars dernier. L'article 1 précise que les tickets papier, désormais inutilisables, sont échangeables contre des titres sur support Oûra jusqu'au 31 décembre 2022.

2) Les usagers qui montent ou descendent à un arrêt situé en dehors du ressort du Grand Annecy sur une ligne SIBRA (lignes 31 Rumilly / Annecy, 40 Entrelacs / Annecy et 41 Le Chatelard / Annecy), se voient appliquer une tarification spécifique. L'article 3 précise que cette tarification est supprimée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Aux fins de simplification et de lisibilité, la grille tarifaire Sibra « interne » s'applique sur l'intégralité des lignes.

3) L'article 9 « Titres commercialisés sur oura.com » est ajouté, afin de rappeler que les conditions générales de vente et le règlement intérieur bus et cars s'appliquent aux usagers ayant acquis leurs titres de transport via la plateforme [www.oura.com](http://www.oura.com).

Le document « **Règlement et modalités spécifiques du service Proxibus** » intègre la deuxième ligne de transport à la demande (Proxibus 2), mise en place au 1<sup>er</sup> septembre : Leschaux / La Chapelle-Saint-Maurice / Saint-Eustache / Saint-Jorioz collège.

Le **Règlement bus et cars**, de même que le document « **Règlement et modalités spécifiques du service Handibus** », sont inchangés.

#### **LE CONSEIL DECIDE :**

- d'adopter ces trois règlements 2021-2022, joints en annexe,
- d'autoriser la Présidente à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Voix POUR : 91

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme  
Pour la Présidente et par délégation,  
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.